Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Toulouse

RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Toulouse, le 25 FEV. 2019

Monsieur le Secrétaire Général Académique,

Cabinet

75 rue St Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

Vous avez appelé mon attention sur l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse.

Je souhaite tout d'abord vous assurer que la politique académique, qui s'inscrit dans les priorités définies par la convention nationale du 26 janvier 2017, a pleinement vocation à soutenir l'enseignement de l'occitan. Elle participe de la politique générale fondée sur l'élévation du niveau général et la justice sociale et je me félicite du partenariat fructueux engagé avec l'Office public de langue occitane en faveur de cette ambition.

Le soutien apporté par l'académie de Toulouse à l'enseignement de l'occitan se traduit tout d'abord par une politique de ressources humaines volontariste. Ainsi, un vivier de locuteurs en occitan possédant un niveau linguistique élevé sera développé dans l'académie. Ce vivier permettra d'accroître le nombre de candidats aux concours de recrutement des professeurs (CAPES occitan et CRPE occitan). Pour 2019, malgré le faible nombre de candidats, 8 postes au CRPE spécial occitan sont ouverts au concours. La formation continue sera également confortée par un appel à candidatures de professeurs des écoles volontaires à la certification. Les personnels spécialisés d'encadrement pédagogique dans chaque département seront également maintenus.

Le développement du bilinguisme constitue une deuxième priorité académique. Ainsi, le 1er degré verra ses effectifs en classe-bilangue augmenter et les moyens des classes bilingues existantes seront sanctuarisés dans le second degré.

Afin de favoriser la sécurisation des parcours des élèves bilingues de la maternelle au lycée sur leur territoire, le financement de nouvelles classes bilingues sera garanti pour accompagner la montée des cohortes d'élèves et sécuriser les poursuites d'études, en veillant particulièrement aux transitions école-collège et collège-lycée.

Je vous précise que les moyens ne sont pas supprimés mais que la ventilation a été modifiée pour venir en soutien aux établissements plus fragiles.

L'académie de Toulouse s'est également assurée du maintien conforté de l'option facultative occitan dans les collèges et lycées qui le proposent.

En outre, l'enseignement de spécialité LLCER (langues, littératures et cultures étrangères et régionales » occitan sera ouvert pour l'année scolaire 2019-2020 dans 2 lycées (L'Isle Jourdain - Gers et Saint Affrique - Aveyron).

Une approche coordonnée et interdisciplinaire des langues et cultures romanes, incluant notamment d'autres langues étrangères, est encouragée. Les inspecteurs des disciplines concernées pourront venir en soutien des établissements souhaitant s'engager dans cette démarche.

L'ensemble de ces mesures doivent permettre de maintenir et renforcer la dynamique de soutien à l'enseignement de l'occitan, en faveur de laquelle l'académie de Toulouse est pleinement engagée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général Académique, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des Universités

Anne Bisagni-Faure

Monsieur Cyril Lepoint
Secrétaire Général Académique du SE-UNSA Toulouse